

PROJET de résolution féministe d'IndustriALL

Juillet 2025

Préambule

Les résolutions qui suivent ont été rédigées à l'occasion de l'École féministe régionale organisée par IndustriALL et le Centre de compétence syndicale de la FES (FES-TUCC) pour l'Afrique subsaharienne à Accra, au Ghana, les 27 et 28 mai 2025. La rencontre s'est appuyée sur l'héritage des précédentes écoles syndicales féministes de Dar es Salaam, du Cap et de Johannesburg. Elle a affirmé notre attachement commun à approfondir la réflexion, le leadership et l'organisation féministes au sein du mouvement syndical et à affronter toutes les formes de patriarcat, de capitalisme et d'inégalité ancrées dans les cultures syndicales, les lieux de travail et les économies.

Nous nous sommes réunis à Accra dans l'urgence mais avec lucidité, sachant que le 4^e Congrès d'IndustriALL doit refléter nos revendications, nos stratégies et notre leadership féministes. Dans l'ensemble de notre région, les femmes et les travailleurs de genre divers restent la clé de voûte de nombreuses industries tout en supportant, entre autres, le poids des conditions dangereuses, des écarts de salaires entre hommes et femmes, de l'informalité et de l'exclusion du pouvoir. Nous ne sommes pas des victimes, nous sommes des organisatrices et des organisateurs !

Nous sommes attachés à un besoin commun, celui d'éliminer toutes les formes d'oppression et de discrimination, et nous abordons le féminisme comme un outil essentiel à cette fin. Nous considérons le féminisme comme un projet politique porteur de transformation, un outil pour démanteler les systèmes d'oppression et bâtir des syndicats démocratiques et inclusifs.

Nous avons sollicité l'intégration du syndicalisme féministe dans tous les thèmes du Congrès – de la transition juste au commerce, de la numérisation à l'organisation. Nous avons également décidé d'institutionnaliser la responsabilisation féministe, d'aborder l'économie politique sous un angle féministe et de nouer des alliances plus larges entre les mouvements.

Ces résolutions sont l'expression collective de cette vision. Elles affirment que le syndicalisme féministe n'est pas une option, mais qu'il est essentiel pour l'avenir de notre mouvement.

1. Approches féministes de l'organisation et de la gouvernance syndicales

Notant que les cultures syndicales traditionnelles marginalisent souvent les travailleuses et travailleurs informels ou atypiques et les travailleuses en général.

Affirmant que l'organisation féministe élargit la définition du travail et les droits des travailleuses et travailleurs et remet en question les structures patriarcales qui excluent et réduisent les femmes au silence.

Reconnaissant la nécessité d'une transformation structurelle qui recentre les expériences collectives, les contributions et les revendications des travailleuses.

Nous demandons par conséquent :

- La garantie consciente de l'adoption d'une réflexion et d'approches féministes dans l'organisation syndicale, la négociation collective et la gouvernance syndicale.
- L'adoption de principes féministes dans toutes les structures et pratiques syndicales, ainsi que dans les stratégies de développement du leadership.
- L'intégration de la justice de genre dans les politiques, les programmes et les campagnes des syndicats afin de garantir que le leadership des femmes soit non seulement inclus, mais aussi priorisé et financé.

2. Disparités professionnelles entre hommes et femmes : salaires, promotion, développement des compétences, protection de la maternité

Reconnaissant la persistance de l'écart salarial entre les femmes et les hommes, la prédominance des hommes dans les rôles décisionnels et l'exclusion des femmes des possibilités de promotion et de développement des compétences.

Affirmant que la protection de la maternité constitue un droit fondamental du travail et que l'application effective des lois sur l'égalité est essentielle.

Reconnaissant que les entreprises s'opposent régulièrement à la mise en œuvre d'une législation et de systèmes de contrôle équitables, ce qui renforce les partis pris sexistes dans les politiques des entreprises.

Nous demandons par conséquent :

- Des pratiques salariales transparentes et responsables qui mettent au jour et éliminent les disparités fondées sur le genre en matière de salaire et de promotion.
- Des protections de la maternité au niveau national et sur le lieu de travail qui soient fondées sur les droits, propres à faire évoluer les dynamiques de genre et qui intègrent les travailleuses et travailleurs informels.
- La création d'un centre féministe de recherche et de données sur le travail pour contrôler le respect de la législation du travail, soutenir les négociations collectives et renforcer l'application de la législation.

3. Santé et sécurité au travail (SST), y compris la santé sexuelle et reproductive

Affirmant que la sûreté et la sécurité du lieu de travail sont un droit humain fondamental et un impératif syndical, conformément aux instruments internationaux tels que la Convention de l'OIT sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la convention n° 111 de l'OIT (non-discrimination en matière d'emploi et de profession).

Reconnaissant que les travailleuses, en particulier les jeunes, les travailleuses précaires et les travailleuses informelles, sont confrontées à des dangers particuliers dans le cadre de leur travail, façonnés par des dynamiques de pouvoir fondées sur le genre, un accès inégal aux services et l'absence de cadres de SST tenant compte des spécificités de genre.

Reconnaissant que les droits en matière de santé sexuelle et reproductive font partie intégrante de la sécurité, de l'autonomie et de la dignité sur le lieu de travail.

Nous demandons par conséquent :

- Que les normes de SST soient élargies pour inclure explicitement la santé et les droits sexuels et reproductifs, et assorties de mécanismes de mise en œuvre centrés sur les expériences des femmes et des travailleurs de genre divers.
- Que les dirigeants syndicaux féministes soient soutenus et dotés de ressources pour défendre des politiques de SST inclusives et responsables.
- Que les obstacles discriminatoires aux soins de santé, en particulier aux services de santé reproductive, maternelle et menstruelle, soient supprimés sous l'effet d'un plaidoyer syndical proactif.
- Que tous les lieux de travail mettent en œuvre une formation obligatoire sur la santé, la sécurité et l'autonomie corporelle, propre à faire évoluer les dynamiques de genre, dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

4. Violence et harcèlement basés sur le genre (VHBG)

Affirmant l'action militante d'IndustriALL Global Union et de ses affiliés en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la convention n° 190 de l'OIT (convention sur la violence et le harcèlement).

Reconnaissant que la VHBG reste systémique, enracinée dans des relations de pouvoir inégal, des normes et cultures patriarcales sur le lieu de travail, et la sous-évaluation du travail des femmes.

Reconnaissant que l'élimination de la violence à l'égard des femmes nécessite à la fois des politiques solides et une transformation culturelle soutenue menée par les travailleuses et les alliés féministes.

Nous demandons par conséquent :

- L'institutionnalisation des programmes de prévention de la VHBG et des mécanismes de réponse dans l'ensemble des conventions collectives, des politiques sur le lieu de travail et des cadres nationaux du travail.
- La promotion délibérée des femmes dans des rôles décisionnels, appuyée par des changements structurels qui démantèlent les obstacles à leur participation.
- Le développement de systèmes de signalement sensibles au genre et centrés sur les survivantes, qui donnent la priorité à la responsabilisation, à la sécurité et à la dignité.

5. Travail de soins non rémunéré des femmes

Reconnaissant que le travail de soins à autrui, principalement effectué par les femmes, est souvent négligé et sous-évalué, bien qu'il soit le fondement invisible des économies et des sociétés, en particulier en Afrique.

Affirmant que la dévalorisation du travail de soins renforce l'inégalité entre les genres et soutient le patriarcat au sein des systèmes capitalistes.

Convaincus que le travail de soins représente la plus importante forme de travail, qui mérite une attention commune au sein des groupes féministes. Ce front commun, une idéologie féministe unique axée sur le travail de soins, permettra de s'attaquer à ce problème apparemment insoluble en adoptant une approche transformatrice.

Reconnaissant que les cadres existants négligent souvent le rôle des femmes dans la reproduction sociale et ignorent le travail de soins en tant que composante de l'économie.

Reconnaissant la nécessité d'une action collective pour garantir que le travail de soins sous toutes ses formes soit reconnu, soutenu et rémunéré équitablement.

Nous demandons par conséquent :

- Le développement de politiques nationales et syndicales en matière de travail de soins qui formalisent et reconnaissent cette activité comme un secteur économique vital.
- Des allocations budgétaires et des campagnes syndicales dédiées à la promotion du travail de soins comme étant essentiel, qualifié et méritant de bénéficier pleinement des droits et des protections du travail.
- L'intégration du travail de soins dans les programmes de négociation collective et les campagnes et plaidoyers pour l'inclusion du travail de soins dans la planification des services publics et la politique économique.

6. Néolibéralisme et guerres commerciales mondiales

Reconnaissant les conséquences économiques dévastatrices des guerres commerciales et des politiques économiques néolibérales sur les économies, les industries et les travailleuses et travailleurs africains, en particulier les femmes.

Affirmant que le travail décent doit s'appliquer à la fois à l'économie formelle et à l'économie informelle.

Affirmant que l'économie politique féministe fournit des outils essentiels pour résister aux régimes commerciaux internationaux abusifs.

Reconnaissant qu'IndustriALL doit élaborer des réponses claires et stratégiques pour protéger les travailleuses et travailleurs africains face au creusement des inégalités mondiales.

Nous demandons par conséquent :

- Une stratégie d'économie politique féministe coordonnée et une réponse au sein d'IndustriALL pour façoner des politiques commerciales et des réponses de solidarité qui préservent ouvertement l'avenir des industries africaines.
- Une révision et une réforme immédiates de tous les cadres de politique commerciale et industrielle d'IndustriALL afin de prendre en compte la situation actuelle, les réalités et les revendications des travailleurs africains et des travailleuses, en particulier, sous l'angle d'une économie politique féministe.
- La mobilisation collective des affiliés afin de remettre en question les programmes économiques néolibéraux et bâtir une solidarité ancrée dans la justice de genre, de race et de classe.

7. Responsabilité des entreprises, diligence raisonnable, accords-cadres mondiaux (ACM) et participation de la main-d'œuvre

Affirmant que les travailleurs, en particulier les travailleuses, doivent être au centre de toutes les procédures de diligence raisonnable, de contrôle et de réclamation.

Reconnaissant les pratiques abusives des multinationales, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, où les travailleuses sont concentrées dans des emplois précaires et mal rémunérés, souvent assortis de conditions de travail marquées par les abus et l'exploitation.

Notant que chaque travailleur, indépendamment de sa race, de sa classe ou de son genre, a droit à un environnement de travail sûr, y compris en participant pleinement aux négociations et aux audits de l'entreprise.

Reconnaissant que les mesures volontaires de responsabilité sociale des entreprises n'ont pas permis de rendre justice aux travailleurs malgré le devoir et l'obligation de garantir la sécurité de l'environnement de travail.

Nous demandons par conséquent :

- Des processus d'audit inclusifs menés par les travailleurs, garantissant que leurs voix sont prioritaires dans le cadre de la responsabilité des entreprises et des accords-cadres mondiaux.
- Des cadres de diligence raisonnable contraignants qui tiennent compte des impacts sexospécifiques sur les travailleurs et les communautés.
- Des accords-cadres mondiaux plus forts et applicables qui reflètent les valeurs féministes et sont élaborés avec la participation effective des travailleuses.
- Des systèmes de contrôle indépendants qui mettent l'accent sur la responsabilité sociale initiée par les travailleurs et non sur les intérêts des entreprises.

8. Transition juste féministe

Reconnaissant que le changement climatique affecte de manière disproportionnée les femmes, en particulier celles qui travaillent dans les industries extractives, l'agriculture et l'économie informelle.

Notant qu'IndustriALL dispose d'un guide syndical de pratiques pour une transition juste, mais n'a pas adopté de position politique à l'échelle mondiale, abordant la question d'un point de vue économique féministe.

Affirmant que toute transition juste doit être fondée sur la justice de genre, l'action collective et la protection sociale.

Convaincus qu'il est urgent de s'attaquer au changement climatique au travers d'une politique de transition juste propre à faire évoluer les dynamiques de genre, qui ne laisse personne de côté.

Nous demandons par conséquent :

- L'adoption d'une politique de transition juste et inclusive, qui intègre le travail reproductif et le travail de soins et confère aux femmes une capacité de décision et d'action sur le plan économique.
- La protection consciente des moyens de subsistance et des communautés, en particulier pour les personnes les plus touchées par le changement climatique et la restructuration industrielle.
- Des plans de diversification économique durables et équitables élaborés grâce à un dialogue social inclusif et renforcé et à la mise en place de partenariats.

9. Autoritarisme de droite et retour de bâton antiféministe

Reconnaissant la montée de la répression autoritaire et agressive de l'organisation féministe, des droits du travail et de l'espace civique, en particulier à l'encontre des travailleuses de l'économie informelle.

Affirmant que chaque travailleur, indépendamment de sa classe ou de son genre, joue un rôle central dans les économies, les mouvements sociaux et la transformation démocratique.

Affirmant le rôle central des femmes dans l'économie.

Reconnaissant que la réaction de la droite n'est pas seulement politique, mais aussi imprégnée de discrimination sexuelle, et qu'elle vise à réduire à néant les acquis si durement obtenus en matière de droits des femmes.

Nous demandons par conséquent :

- La mise en œuvre équitable et opportune de politiques sociales et de travail propres à faire évoluer les dynamiques de genre, dans le droit fil des conventions fondamentales de l'OIT.
- La création de nouvelles politiques intersectionnelles pour combler les lacunes existantes, fondées sur une analyse féministe et éclairées par les réalités vécues par les femmes.
- Que les syndicats s'opposent fermement au retour de bâton antiféministe, en protégeant les droits des organisatrices et en garantissant un espace civique aux mouvements féministes et syndicaux.

En conclusion

Nous affirmons notre vision collective d'un syndicalisme féministe centré sur le leadership, les expériences et les droits des travailleuses dans toute leur diversité. Nous rejettions tous les systèmes – patriarcaux, capitalistes, racistes et autoritaires – qui exploitent et marginalisent. Nous réaffirmons notre engagement à bâtir un mouvement syndical puissant et féministe qui donne la priorité à la justice, à l'équité et à la libération pour toutes et tous.

Rédigé à Accra, au Ghana, le 28 mai 2025.